

29/03/2011 16:36 PARIS (AFP) - Condamnation pour diffamation d'un livre sur le juge Borrel

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné mardi pour diffamation l'auteur d'un livre sur le juge Bernard Borrel qui accréditait la thèse du suicide du magistrat.

Chris Laffaille, auteur de "Aux portes de l'enfer - L'inavouable vérité de l'affaire Borrel", publié en janvier 2008 aux éditions Scali, et son éditeur ont été condamnés chacun à 2.000 euros d'amende avec sursis pour avoir diffamé la mémoire du juge défunt, ainsi que son épouse, Elisabeth Borrel.

Il devra en outre verser, solidairement avec son éditeur, 8.000 euros de dommages et intérêts à la famille Borrel et 6.000 euros de frais de justice.

Les motivations du jugement n'étaient pas immédiatement disponibles.

Dans son ouvrage, l'ancien rédacteur en chef de Paris Match, écrivait que "de toute évidence, Bernard Borrel s'est suicidé." Selon lui, "le juge Borrel aurait eu dans ses relations proches un pédophile avéré, qui ne craignait pas de s'afficher avec lui devant l'une de ses proies". Un "indicible secret" qui "l'aurait tenaillé" et poussé à se suicider.

Elisabeth Borrel poursuivait le journaliste d'une part pour l'avoir diffamée, et d'autre part pour avoir diffamé "la mémoire" de son époux.

"Je pense que c'est important d'arrêter les gens quand ils parlent de choses aussi horribles", avait-elle déclaré lors de l'audience du 25 janvier, se disant "choquée" par "ce journalisme de trottoir".

"J'ai trouvé ce livre scandaleux, avait-elle ajouté, car j'ai mis huit ans à trouver la preuve de l'assassinat, avec les bâtons dans les roues que m'ont mis" deux Etats, la France et Djibouti.

De son côté, Chris Laffaille avait assuré avoir enquêté sérieusement, "sans animosité, sans pression". "Je n'ai aucune conviction. Je raconte ce que j'ai trouvé. J'ai recoupé source par source", avait-il affirmé.

Le corps de Bernard Borrel a été retrouvé en 1995 à moitié carbonisé dans un ravin à Djibouti. Dès l'origine, la justice djiboutienne a conclu au suicide. Cette thèse a longtemps été privilégiée par la justice française qui a depuis changé de position et retenu l'hypothèse criminelle.

L'affaire Borrel empoisonne depuis des années les relations entre Paris et son ex-colonie, où la France dispose de sa plus importante base militaire à l'étranger avec près de 3.000 hommes.